

LE DÉFI MONDIAL D'ÉLIMINER LA PAUVRETÉ ET L'INJUSTICE

LE PROGRAMME EN 10 POINTS DU CCCI EN BREF



Le Conseil remercie son personnel et tous les membres du CCCI pour le temps qu'ils ont investi, leurs compétences particulières et leur enthousiasme tout au long de la création du Programme en 10 points, sans oublier l'apport notable des nombreux experts-conseils externes. Le CCCI assume la responsabilité des erreurs ou des omissions qui pourraient s'être glissées dans le document.

Le document peut être reproduit intégralement ou partiellement et utilisé à des fins non lucratives, pour autant qu'il soit indiqué clairement que le CCCI en est la source. L'utilisation intégrale ou partielle de ce document à des fins commerciales est interdite sans l'assentiment écrit du CCCI.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec :

Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI)
1, rue Nicholas, bureau 300, Ottawa (Ontario) K1N 7B7
613-241-7007 • info@ccic.ca • www.ccic.ca

ISBN : 978-1-896622-54-5

Le défi mondial d'éliminer la pauvreté et l'injustice : un programme canadien en 10 points, publié aussi en anglais sous le titre: The Global Challenge to End Poverty and Injustice: A Canadian 10-Point Agenda.

Tous droits réservés.

© Conseil canadien pour la coopération internationale 2008

REMARQUE : Le présent document résume un document plus long intitulé Le défi mondial d'éliminer la pauvreté et l'injustice : Un programme canadien en 10 points, qui présente de nombreux arguments relatifs à chaque point du programme, des descriptions de projets types, des sources, des références bibliographiques pour des lectures supplémentaires et des recommandations de principe détaillées à l'intention des organisations gouvernementales et des organisations de la société civile. On peut aussi obtenir des documents distincts renfermant chaque point assorti de ses recommandations.

Le présent document a été préparé par le Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI) avec le soutien financier de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et du Centre de recherche pour le développement international (CRDI).

Photo de femmes de la couverture : Oxfam – Rajendra Shaw

Photo de la couverture en bas à droite : © ACDI / CIDA

1

PROMOUVOIR LES DROITS DES FEMMES ET L'ÉGALITÉ DES SEXES

ACCÉLÉRER L'ADOPTION DE MESURES POUR RESPECTER LES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX DU CANADA EN CE QUI A TRAIT À L'ÉGALITÉ DES SEXES EN METTANT EN VALEUR LES DROITS SOCIAUX, POLITIQUES, ÉCONOMIQUES ET CULTURELS DES FEMMES, ET EN Y INVESTISSANT. LES MESURES DU CANADA DOIVENT COMPRENDRE UN SOUTIEN CONSIDÉRABLE AUX REGROUPEMENTS DE FEMMES, AINSI QU'UNE ATTENTION EXPLICITE AUX INÉGALITÉS ENTRE LES SEXES DANS L'ENSEMBLE DES INITIATIVES INTERNATIONALES EN MATIÈRE DE DIPLOMATIE, D'AIDE, DE COMMERCE ET DE DÉFENSE.



© Photo : Pierre St-Jacques, Senegal / ODI/CIDA

LES DROITS DES FEMMES SONT DES DROITS FONDAMENTAUX

Les femmes et les hommes sont égaux. Les conventions internationales signées par la plupart des pays du monde reconnaissent cette égalité et s'engagent à en faire une réalité. Pourtant, tous les jours sur la planète, du Canada au Pakistan, les femmes se voient refuser l'égalité. Qu'il s'agisse de l'accès à l'éducation ou aux soins de santé, de la sécurité de la personne, des moyens de subsistance économique, ou du droit d'être propriétaire et de prendre part aux décisions politiques, la situation des femmes n'est toujours pas à la hauteur des normes internationales en matière de droits de la personne.

La conséquence ? À l'échelle planétaire, 70 p. 100 des adultes qui vivent dans la pauvreté sont des femmes. Les deux tiers des adultes non scolarisés sont des femmes. Les deux tiers des enfants qui ne fréquentent pas l'école sont des filles. Les femmes gagnent 20 p. 100 de moins que les hommes, occupent les emplois les plus précaires et sont les plus

vulnérables à l'exploitation. Les femmes de 15 à 44 ans sont plus susceptibles d'être mutilées ou de mourir en raison de la violence perpétrée par les hommes que de l'ensemble des autres causes que sont le cancer, le paludisme, les accidents de la route et la guerre. Quant à l'influence politique, seulement 16 p. 100 des élus dans le monde sont des femmes. L'énumération pourrait se poursuivre, mais l'information précitée donne un tableau assez révélateur de la situation.

Il ne s'agit pas simplement d'une crise mondiale des droits de la personne. L'inégalité entre les sexes est l'une des principales causes de la pauvreté. Elle prive les femmes de la possibilité de façonner le développement social, politique et économique, et d'y participer. Pour mettre un terme à la pauvreté, il faut faire cesser la discrimination sexuelle, et pour ce faire, il faut appuyer les rôles actifs des femmes dans le développement et la démocratie – en tant que survivantes, chefs de file communautaires, éducatrices, travailleuses, « mobilisatrices » et politiciennes.

LES MULTIPLES VISAGES DE LA DISCRIMINATION

Toutes les femmes subissent l'inégalité. Pour bon nombre d'entre elles, cependant, la discrimination n'a pas qu'un seul visage. Les femmes des collectivités autochtones, les femmes handicapées et les veuves doivent surmonter des difficultés particulières pour avoir accès aux services et participer à la prise de décisions. Puisque les femmes n'ont pas toutes la même expérience ou les mêmes intérêts, les stratégies visant à mettre fin à la discrimination doivent prendre en considération les effets de la classe sociale, de la sexualité, des habiletés et de la nationalité, outre le sexe.

Les filles et les jeunes femmes portent un fardeau qui leur est propre. Elles sont plus susceptibles de subir un avortement ou d'être victimes de mortalité infantile, ou d'avoir à se soumettre à la mutilation des organes génitaux ou à un mariage précoce. Elles sont plus vulnérables au VIH/sida, sont moins bien nourries, leur charge de travail à la maison est plus lourde et elles ont moins de chances de fréquenter l'école que leurs frères. Un si piètre départ dans la vie a de très néfastes conséquences pour elles, leurs collectivités et, évidemment, leurs propres enfants.

Les violences sexuelle et physique contre les femmes, le trafic des femmes et des filles, et le viol comme arme de guerre sont lourds de conséquences – des souffrances sans fin, l'ostracisme, des dépenses pour les soins de santé et les frais juridiques, et une perte de productivité. Qui plus est, un accès limité à des services de santé sexuelle et génésique accroît la vulnérabilité des femmes aux maladies transmissibles sexuellement, notamment le VIH/sida, et à la mortalité maternelle.

L'inégalité entre les sexes est aussi la règle en milieu de travail. Les femmes et les filles font la majeure partie des travaux domestiques, de la cuisine aux soins des jeunes enfants, des personnes âgées et des malades – un travail essentiellement invisible. Les pressions de la mondialisation ont créé de nouvelles possibilités d'emploi pour les femmes, mais ce sont des emplois mal rémunérés, à temps partiel et souvent dangereux. Sur le marché mondial du travail, les femmes gagnent moins que les hommes, connaissent une plus grande insécurité d'emploi et sont plus vulnérables à la violence et à l'exploitation.

Le manque d'accès à l'éducation accentue l'inégalité hommes-femmes, en plus d'en être un symptôme. Les filles et les femmes instruites sont non seulement plus susceptibles d'être plus productives sur le plan économique, mais aussi de connaître et de revendiquer leurs droits.

Enfin, aux termes des conventions internationales, les gouvernements nationaux s'engagent à veiller à ce que les points de vue des femmes soient entendus à tous les paliers du processus décisionnel – du commerce à la diplomatie en passant par la paix et la sécurité. À ce chapitre, le dossier est loin d'être reluisant.

CE QUE NOUS POUVONS FAIRE

Il y a lieu d'être optimiste. Le XX^e siècle a donné naissance à un puissant mouvement mondial des femmes militant en faveur de leur égalité. Il a permis de conclure des accords internationaux normatifs, tels que le Programme d'action de Beijing, en regard desquels on peut obliger les gouvernements nationaux à rendre des comptes. Il s'agit de grandes réalisations. Cependant, les pays continuent de ne pas tenir leurs promesses. Il faut en faire davantage.

Les organisations de femmes ont pris le relais là où les États ont échoué. Les progrès futurs dépendent du maintien de l'appui à leurs activités. Pourtant, un trop grand nombre de militantes en faveur des droits des femmes font aujourd'hui face à des menaces ou à la violence physique. Pis encore, les gouvernements sabrent dans les dépenses. Le Canada a réduit radicalement le financement versé au mouvement des femmes ainsi qu'à la recherche et au plaidoyer. La situation est semblable dans le reste du monde. Nous devons renverser la tendance si nous tenons vraiment à instaurer l'égalité entre les sexes.

Il nous faut déployer plus d'efforts pour que nos politiques et pratiques tiennent davantage compte des droits des femmes, pour nous assurer que l'aide internationale que nous octroyons favorise l'égalité des sexes, pour financer directement les organisations de femmes et pour améliorer notre collecte de données afin de suivre les progrès accomplis. Il est également essentiel de produire des rapports périodiques sur la part du budget de l'aide du Canada qui sert à appuyer l'égalité des femmes et les organisations de femmes, ainsi que sur ce que fait notre diplomatie en ce sens.

Les femmes ont préconisé la création d'un nouvel organisme des Nations unies qui disposerait des ressources nécessaires pour défendre les droits des femmes et l'égalité des sexes au sein de l'ONU et de ses États membres. Les changements se font attendre depuis trop longtemps.

Il n'y a encore aucun pays où les filles et les garçons sont égaux et où les droits des femmes sont pleinement reconnus. Il est temps que le Canada et la population canadienne renouvellent leur engagement à s'associer à leurs homologues du Sud pour garantir que les droits et l'égalité des femmes deviennent une réalité de par le monde.

2

PROMOUVOIR LA SANTÉ ET L'ÉDUCATION POUR TOUS

EXIGER QUE LE CANADA RESPECTE SES OBLIGATIONS RELATIVES AUX DROITS À LA SANTÉ ET À L'ÉDUCATION EN VEILLANT À CE QUE SON PROGRAMME D'AIDE AINSI QUE LES STRATÉGIES FINANCIÈRES ET COMMERCIALES À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE APPUIENT LE DÉVELOPPEMENT DE SYSTÈMES DE SOINS DE SANTÉ ET D'ÉDUCATION DE GRANDE QUALITÉ DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT, QUI SOIENT ACCESSIBLES À TOUS, ET FINANCÉS ET ADMINISTRÉS PAR L'ÉTAT.



LA SANTÉ ET L'ÉDUCATION SONT DES DROITS FONDAMENTAUX

Toutes les personnes ont le droit à l'éducation et à la meilleure santé physique et mentale possible. Les nombreux accords internationaux signés par presque tous les pays le confirment. C'est simple : la santé et l'instruction sont des préalables nécessaires à l'élimination de la pauvreté et à l'exercice de tous les autres droits.

Les deux sauvent des vies : l'éducation, surtout des femmes et des filles, en raison de ses effets sur la citoyenneté, les moyens de subsistance, la fondation des familles, la nutrition et le bien-être des enfants; et la santé, encore une fois particulièrement des filles et des femmes, en raison de ses répercussions directes sur la qualité de vie, la capacité d'apprendre, la productivité, les choix en matière de sexualité et de reproduction, la résistance aux pandémies, la longévité et la diminution de la vulnérabilité à la pauvreté. Cette

dernière est une cause et un effet de la mauvaise santé et d'une faible scolarisation. En nous attaquant à un des éléments de cette relation tripartite, nous nous attaquons invariablement aux autres.

Or, malgré tous les avantages énumérés, trop nombreuses encore sont les personnes dont le droit à la santé et à l'éducation n'est pas respecté. Voici quelques faits. Des millions d'enfants, particulièrement des filles, n'ont pas accès à l'école. Plus de 13 millions de personnes succombent chaque année à des maladies que l'on peut prévenir, telles que le paludisme et la diarrhée, en grande partie parce qu'elles sont pauvres. Tous les ans, plus d'un demi-million de femmes meurent en couches, alors que dans la plupart des cas, le décès aurait pu être évité. Deux millions meurent chaque année de tuberculose, et un million, de paludisme, tandis que le nombre stupéfiant de morts causées par le VIH/sida atteint trois millions par année.

Pendant que 40 millions de personnes vivent, souvent sans le savoir, avec le VIH, un simple exemple illustre les liens entre l'éducation, la santé et la pauvreté : la moitié des enseignants formés chaque année en Zambie perd la vie à cause du sida.

LES COMPLICATIONS ET LES CAUSES

L'inégalité entre les sexes dresse des obstacles spécifiques pour les filles et les femmes en matière de santé et d'éducation. Non seulement leur droit à l'éducation est-il mis en péril en raison de leur sexe, mais les systèmes d'éducation évitent de faire face directement à cette iniquité. Il arrive que les systèmes de santé ne tiennent pas compte des besoins particuliers des filles et des femmes, par exemple en ce qui concerne la santé sexuelle et génésique ou la violence physique.

Bien que la pauvreté accroisse la vulnérabilité au VIH/sida, la maladie, à son tour, accroît la pauvreté et entrave le développement en privant les collectivités de leurs agriculteurs, de leurs parents, de leurs fonctionnaires et de leurs futurs dirigeants. La très grande majorité des personnes touchées par de telles pandémies, ainsi que par des maladies chroniques et non transmissibles, vit dans des pays en développement où les intérêts et le pouvoir des entreprises, les pratiques commerciales inéquitables, le fardeau de la dette et l'imperfection du marché mettent de nombreux médicaments et services de santé hors de leur portée. Pis encore, la recherche axée sur les besoins du marché ne tient pas compte des maladies affectant particulièrement les populations pauvres.

Enfin, durant des années, les conditions dont étaient assortis les prêts du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale exigeaient des « ajustements structurels » qui comportaient la réduction et la privatisation des services publics. La privatisation des soins de santé et de l'éducation accentue la pauvreté et menace la capacité des États de garantir ces droits essentiels à leurs citoyens.

Aujourd'hui, les accords commerciaux maintiennent la pression – en favorisant les intérêts commerciaux au détriment des obligations sociales, la propriété privée au détriment des droits de la personne. Ils vont même jusqu'à imposer des règles qui vont à l'encontre des services de santé et d'éducation universels, financés par l'État.

CE QUE NOUS POUVONS FAIRE

La population canadienne a accès à des services de santé et d'éducation universels, financés par l'État, et les apprécie. Il faut que nos politiques d'aide internationale témoignent de cet accès en ciblant l'appui à de tels services dans les pays en développement.

Nous devons accroître notre appui aux systèmes de santé qui répondent aux besoins fondamentaux des populations, notamment pour aider à prévenir et à traiter des pandémies du VIH/sida, de la tuberculose et du paludisme, à rendre les médicaments abordables et accessibles, et pour encourager les recherches sur des stratégies efficaces de prévention et de soins. Nous devons aussi soutenir davantage la santé ainsi que les droits en matière de sexualité et de reproduction.

Nos programmes d'aide doivent favoriser une pleine égalité des sexes dans le domaine de l'éducation. Pour ce faire, il faut affecter des ressources à la formation des enseignants, à l'augmentation de leurs salaires et à des stratégies visant à améliorer l'accès des pauvres à l'éducation.

Le Canada doit aussi agir comme chef de file pour exclure des accords commerciaux les services sociaux tels que la santé, l'éducation et l'eau potable.

3

PROMOUVOIR LE DROIT À L'ALIMENTATION ET ASSURER DES MOYENS DE SUBSISTANCE VIABLES AUX PRODUCTEURS D'ALIMENTS DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT



PRENDRE L'INITIATIVE EN VUE DE DÉFENDRE LE DROIT À L'ALIMENTATION PAR L'ENTREMISE DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU CANADA, POUR QUE TOUS LES PAYS, Y COMPRIS LES PLUS PAUVRES, PUISSENT METTRE EN ŒUVRE DES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE DIVERSIFIÉES ET VIABLES, QUI SERONT PRISES EN CHARGE PAR LES PRODUCTEURS. DANS LE CADRE DE CE PROGRAMME, FAIRE DE L'AGRICULTURE À PETITE ÉCHELLE ET DES MOYENS DE SUBSISTANCE VIABLES POUR LES PRODUCTEURS D'ALIMENTS (PETITS EXPLOITANTS AGRICOLES, PASTEURS, PEUPLES AUTOCHTONES, PÊCHEURS) UNE PRIORITÉ DE L'AIDE, ET FAIRE EN SORTE QUE LES RÈGLES COMMERCIALES MONDIALES AIDENT LES PETITS PRODUCTEURS ET LES PERSONNES AFFAMÉES AU LIEU DE LEUR NUIRE.

LE DROIT LE PLUS FONDAMENTAL

En ce qui concerne les droits, une alimentation convenable constitue un droit des plus fondamentaux. Ce sont la pauvreté et l'impuissance qui causent la faim. En temps de guerre, viennent s'ajouter la destruction des ressources et le déplacement des populations.

La géographie de la faim dans le monde est truffée d'amères ironies. Bien que l'alimentation soit un droit fondamental, les aliments sont devenus une simple marchandise. C'est le marché et non les mesures sociales qui en régit la distribution. La moitié des personnes les plus affamées au monde sont en fait des producteurs agricoles, surtout des femmes. Les femmes sont responsables de 60 à 80 p. 100 de la production d'aliments primaires, mais les inégalités entre les sexes minent leur productivité ainsi que les avantages sociaux de leurs efforts. Souvent, les agriculteurs pauvres ne

produisent pas assez d'aliments pour se nourrir ou ne gagnent pas assez pour s'alimenter et alimenter leur famille. Il arrive que des pays en proie à la famine soient des exportateurs d'aliments.

À l'instar des autres droits fondamentaux, le droit à l'alimentation a fait l'objet de courageux engagements de la part de la communauté internationale, engagements qui n'ont jamais porté fruit. En 1996, les pays du monde ont promis de faire passer de 800 à 400 millions le nombre de personnes affamées dans le monde au cours de la décennie suivante. Dix années plus tard, ce nombre avait augmenté et non diminué. Le défi est d'autant plus imposant qu'on prévoit que, d'ici 2050, 2,9 milliards de personnes viendront s'ajouter à la population mondiale, principalement dans les pays en développement, et que les changements climatiques affecteront surtout ces pays.

LE DROIT À L'ALIMENTATION NE SE RÉSUME PAS À L'AGRICULTURE

L'histoire de la faim dans le monde est celle de l'iniquité des règles commerciales et d'une industrialisation mondiale de l'agriculture qui prive les petits exploitants agricoles de leurs droits. Un marché aux mains des multinationales de l'agro-industrie, intégrées verticalement et protégées par des règles commerciales adaptées à leurs besoins, dicte non seulement ce que peut cultiver un petit exploitant agricole du Sud (souvent des cultures commerciales pour l'exportation), mais aussi les méthodes de culture et le prix obtenu pour les produits. En cours de route, ce sont le droit à l'alimentation de sa famille, sa collectivité et son pays, ainsi que l'autosuffisance que permet la pratique d'une agriculture durable à l'aide du savoir-faire écologique, des semences et des autres facteurs de production locaux qui s'en trouvent sacrifiés.

L'emprise de l'agro-industrie s'étend des semences, des engrais et des pesticides à l'expédition, la transformation, la commercialisation et la distribution. Chaque étape est une occasion de faire du profit. La taille de telles gigantesques organisations place même les regroupements d'agriculteurs en situation désavantageuse et entrave l'élaboration de politiques publiques pour répondre aux besoins nationaux fondamentaux. La concentration du pouvoir entre les mains des entreprises met aussi en péril la sécurité alimentaire, la viabilité de l'environnement, et une rémunération et des conditions de travail décentes pour les travailleurs agricoles (souvent des femmes et des enfants). Enfin, les intérêts des entreprises exercent une influence excessive sur les programmes de recherche d'organismes internationaux tels que l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

L'industrialisation de l'agriculture a d'autres effets secondaires profonds. Elle oblige de nombreux pays en développement à dépendre d'un nombre très restreint de produits non transformés pour leurs recettes d'exportation, tels que le café, le cacao, le sucre ou le coton. Les terres agricoles sont réquisitionnées pour servir les marchés d'exportation, bien que les populations qui les cultivent dépendent de la production locale pour s'alimenter. La concurrence pour les terres fait grimper le prix des aliments à l'échelon local, tandis que les prix des cultures d'exportation échappent au contrôle local et n'ont cessé de perdre du terrain par rapport aux prix des importations. Voilà une recette qui ne peut que mener à la faim et à l'appauvrissement.

Ajoutons à ce sombre portrait les répercussions disproportionnées des changements climatiques sur le Sud, le fait que l'irrigation qu'exige l'agriculture industrielle consomme 70 p. 100 de l'eau disponible pour produire seulement 40 p. 100 des aliments, et les pressions exercées par la demande croissante de biocarburants et d'énergie de la biomasse sur les terres agricoles et le prix des aliments, et le but de la sécurité alimentaire et de la souveraineté alimentaire paraît plus que jamais hors de portée.

Enfin, les règles commerciales favorisent l'agro-industrie au détriment des petits exploitants agricoles. Les accords en vigueur ouvrent les marchés du Sud tout en permettant à l'agriculture du Nord de jouir de mesures de protection et de subventions injustes. Le résultat : un dumping dans le Sud de produits subventionnés du Nord, court-circuitant et marginalisant encore davantage les producteurs locaux et abaissant les prix mondiaux.

CE QUE NOUS POUVONS FAIRE

Défendre le droit à l'alimentation, c'est rétablir l'équilibre du pouvoir entre l'agro-industrie et les petits exploitants agricoles. Le Canada peut plaider en faveur de règles commerciales plus équitables qui mettent un terme aux subventions injustes, préservent les marchés locaux pour la production locale, et ouvrent les marchés du Nord aux producteurs du Sud. Notre aide devrait privilégier des initiatives fondées sur les connaissances et les méthodes écologiques des agriculteurs locaux, plutôt que des solutions techniques venues d'ailleurs. Nous devrions accorder la priorité aux besoins des petits producteurs en matière d'infrastructures, de commercialisation et de distribution. À une époque de changements climatiques mondiaux, le potentiel d'adaptation d'une diversité d'approches et de l'expérience locale est plus important que jamais.

Des politiques garantissant le droit à l'alimentation et le développement durable sont la clé de l'élimination de la faim et de la pauvreté. Elles doivent faire en sorte que les pauvres en milieu urbain et rural puissent gagner décemment leur vie, et avoir accès à des terres, de l'eau et un approvisionnement sûr de semences pour la production alimentaire. Les membres de mouvements en pleine croissance en faveur de la souveraineté alimentaire préconisent une administration démocratique locale à l'égard de la politique alimentaire et agricole, encouragent la biodiversité et les méthodes durables, et insistent sur l'importance que les États organisent la production et la consommation des aliments en fonction des besoins locaux. Il s'agit d'un programme que le Canada devrait adopter.

4

BÂTIR UN MONDE DE JUSTICE ÉCONOMIQUE

RECHERCHER UNE ARCHITECTURE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE MONDIALE ÉQUITABLE ET TRANSPARENTE EN ADOPTANT DES RÈGLES RELATIVES AU COMMERCE, À LA FINANCE ET AUX FLUX D'INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX QUI SOIENT CONFORMES AUX OBLIGATIONS DES ÉTATS DE PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ, ET D'ÉLABORER DES PROGRAMMES NATIONAUX PROPRES À ASSURER PROGRESSIVEMENT L'EXERCICE DES DROITS FONDAMENTAUX DE TOUS. PRÉCONISER L'ANNULATION DE LA DETTE DES PAYS LES PLUS PAUVRES, TOUT EN APPUYANT DES MESURES QUI VISENT À COORDONNER DES APPROCHES ÉQUITABLES ET INNOVATRICES DE LA FISCALITÉ POUR FINANCER LA POURSUITE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT.



LA STRUCTURE DE L'INJUSTICE MONDIALE

Elle s'apparente à la « prison pour dettes » du XIX^e siècle. Charles Dickens reconnaîtrait la même injustice dans l'actuel ordre économique mondial – de pauvres débiteurs qu'on empêche de travailler pour améliorer leur sort, en raison surtout d'une série de règles qui favorisent les riches.

Chaque année, des centaines de milliards de dollars affluent des pays pauvres vers les pays riches sous forme de remboursement de la dette et de bénéfices pour le secteur privé ainsi que par l'entremise du commerce inéquitable et de la fuite de capitaux. Ces sommes sont de loin supérieures à celles de l'aide internationale octroyée aux pauvres. De 1970 à 2002, les pays africains les plus pauvres ont reçu 294 milliards \$ US sous forme de prêts, ont remboursé 268 milliards, et devaient encore 200 milliards! La conséquence? Les gouvernements africains consacrent 21 \$ par année par habitant au service de la dette et seulement 8 \$ par habitant aux soins de santé, ce qui engendre des répercussions dévastatrices pour ce qui est de la pauvreté et du développement. Les récents engagements en faveur de l'annulation de la dette des pays les plus pauvres sont insuffisants. Les organisations de la société civile estiment que plus de 50 pays ont besoin d'une annulation immédiate et complète de leur dette pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Les chiffres précités témoignent de l'influence exagérée qu'exercent les entreprises, partout au monde, sur les règles et la structure du commerce mondial et de l'investissement. Codifiées dans un accord international qui relève de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les règles commerciales permettent à un capital mondial mobile d'exploiter une main-d'œuvre immobile, particulièrement les femmes, en mettant en concurrence les travailleurs de divers pays, ce qui engendre un nivellement vers le bas.

Les conditions dont sont assortis les prêts ou l'annulation de la dette des pays en développement exacerbent le déséquilibre du pouvoir. Les conditions, qui sont imposées par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, lient les mains des gouvernements qui veulent mettre en œuvre des politiques différentes pour assurer le développement social et économique de leur pays. Les pays en développement se voient refuser les outils que les pays industrialisés tenaient naguère pour acquis lorsqu'ils ont développé leurs propres économies – la protection de leurs secteurs agricoles, la promotion de leurs principales industries nationales, le transfert de technologie, la protection de leurs marchés contre le dumping

d'importations à vil prix et d'autres pratiques commerciales inéquitables.

Pour accentuer l'injustice, les règles et les conditions empêchent parfois les États de veiller au respect du droit de leurs citoyens à l'alimentation, à l'éducation, aux soins de santé et au travail, à un niveau de vie suffisant et même à leur liberté d'expression, à leur droit d'association et à la participation démocratique.

CE QUE NOUS POUVONS FAIRE

Les syndicats, les organisations de femmes et d'autres acteurs de la société civile ont formé un mouvement mondial pour résister à une mondialisation économique qui favorise les riches. Ils plaident en faveur d'une approche de l'économie mondiale fondée sur la justice, qui accorde la priorité aux droits de la personne, à la réforme des institutions financières internationales (IFI) et à la viabilité. Le Canada est un acteur riche et influent qui peut prêcher par l'exemple et plaider en faveur de la poursuite de ces buts.

L'annulation de la dette des pays les plus pauvres du monde est une étape fondamentale. Il est tout aussi capital d'abolir les conditions qui entravent l'adoption de politiques sociales et économiques adaptées au milieu. Le mantra de la « prise en charge locale » doit passer de la rhétorique à la réalité.

Que ce soit à l'OMC ou à l'occasion de négociations bilatérales, les pourparlers commerciaux devraient être transparents et inclusifs sur le plan démocratique. Le Canada devrait chercher à améliorer la gouvernance multilatérale du commerce et de l'investissement, et veiller à ce que les États disposent de la marge nécessaire pour promouvoir les droits de leurs citoyens et protéger leur environnement. À cette fin, il faut repenser les accords commerciaux afin de prendre en considération l'intérêt public et non seulement les intérêts commerciaux relatifs à l'accès au marché. Les règles commerciales doivent tenir compte du développement. Elles devraient punir les pratiques commerciales inéquitables et préconiser l'équité. Les accords de commerce et d'investissement devraient faire l'objet d'évaluations des incidences sur les droits de la personne, y compris d'une analyse comparative entre les sexes. Enfin, il faut mettre en œuvre de nouveaux moyens pour financer le développement – des moyens qui permettraient aux gouvernements de taxer et de redistribuer la richesse et d'optimiser les bénéfices publics tirés de l'investissement étranger, de s'attaquer à la corruption et au détournement des sommes destinées à l'aide vers des paradis fiscaux à l'étranger et de mettre à profit de nouvelles sources de financement du développement international, telles que la taxe Tobin sur les opérations de change.

5

ASSURER LA RESPONSABILISATION DES ENTREPRISES

PROMULGUER DES LOIS QUI EXIGENT QUE LES SOCIÉTÉS CANADIENNES EXERÇANT DES ACTIVITÉS PARTOUT DANS LE MONDE RESPECTENT LES DROITS UNIVERSELS DE LA PERSONNE AINSI QUE LES NORMES DU TRAVAIL ET LES NORMES ENVIRONNEMENTALES INTERNATIONALES, ET QU'ELLES EN RENDENT COMPTE. ASSURER UNE REDDITION DE COMPTES TRANSPARENTE EN FONCTION DE CES NORMES ET RENDRE LE SOUTIEN PUBLIC DU CANADA AUX ENTREPRISES TRIBUTAIRES DU RESPECT DE CES DROITS ET NORMES.



© Photo : Brian Atkinson ACDI/CIDA

LORSQUE LES DROITS DES ENTREPRISES DAMENT LE PION AUX DROITS DE LA PERSONNE

La montée des droits et du pouvoir des sociétés transnationales a accompagné et alimenté la mondialisation de l'économie. À la fin du XX^e siècle, 51 des 100 plus grosses entités économiques de la planète, y compris les pays, étaient des sociétés commerciales. Les régimes de commerce international, d'investissement et de finances, tous, renforcent les « droits » des entreprises aux dépens des droits de la personne, de la viabilité de l'environnement et même du pouvoir des gouvernements nationaux de défendre les intérêts du public.

La première obligation de l'État, soit de faire respecter les droits fondamentaux de ses citoyens, cède maintenant souvent le pas à ses obligations de défendre les droits des entreprises. Étant donné le rôle essentiel que joue le plein exercice des droits fondamentaux de la personne dans l'élimination de la pauvreté et la promotion du développement, les conséquences de la domination des entreprises sont particulièrement graves.

Des règles mondiales injustes et une répartition inéquitable du pouvoir économique et des ressources ont incité les gouvernements des pays en développement, avides d'investissements et de recettes d'exportation, à satisfaire les intérêts des entreprises au détriment des intérêts de leurs propres travailleurs et de leur propre environnement. La montée du pouvoir des entreprises a son corollaire – des abus de la part des sociétés, avec la complicité de l'État. Les conséquences? Le déplacement forcé des populations autochtones au profit des projets miniers, le rejet de déchets toxiques, le travail des enfants, les ateliers de misère, la suppression des syndicats et les tactiques antidémocratiques. Et ce sont surtout les femmes qui en font les frais.

CE QUE NOUS POUVONS FAIRE

Une prise de conscience généralisée du fait que les sociétés du Nord ne respectent pas les mêmes normes à l'étranger que dans leur propre pays n'a engendré aucune contre-mesure efficace. Nous n'avons obtenu aucun résultat en nous fiant à la volonté des entreprises de faire preuve de responsabilité sociale. Une

majorité de la population canadienne veut maintenant que les sociétés fassent plus que simplement se conformer aux lois, en étant tenues entièrement responsables de toute conduite pouvant nuire aux conditions socio-économiques et à l'environnement des collectivités concernées. Partout dans le monde, les mouvements de la société civile réclament que la responsabilité des entreprises soit obligatoire et réglementée, tant à l'échelle nationale qu'internationale, conformément aux normes internationales en matière de droits de la personne et d'environnement. Cela comprend une mise en application et un suivi indépendants de la conformité des entreprises, assortis de peines pour non-conformité. Les pays donateurs et les institutions financières internationales doivent aussi modifier leurs conditions. Les donateurs exigent souvent qu'un pays fasse preuve de bonne gouvernance pour obtenir de l'aide, tout en dénonçant les tentatives des donateurs de réglementer l'investissement étranger et le comportement des entreprises. Les banques multilatérales appuient les activités du secteur privé dans les pays en développement tout en n'exigeant presque pas de reddition de comptes en matière de droits de la personne, de développement ou d'incidences environnementales. Une responsabilité rigoureuse des entreprises doit devenir la norme.

Le Canada a connu un mouvement public et parlementaire en faveur de la responsabilité des entreprises dans les secteurs des mines et de l'extraction, et non sans raison : à l'échelle mondiale, on observe un schéma flagrant de violations des droits de la personne et de non-respect de l'environnement dans ces industries. Étant donné que 60 p. 100 des sociétés d'extraction et d'exploration minières du monde sont inscrites au Canada et compte tenu des solides appuis politiques et financiers que leur accorde le gouvernement, les OSC canadiennes demandent que le Canada fasse preuve de leadership. Le gouvernement doit exiger que les sociétés respectent les droits universels de la personne, ainsi que les normes du travail et les normes environnementales, et faire de la conformité à ces droits et normes une condition préalable à tout soutien public à leurs activités.

6

PROMOUVOIR LA PAIX

S'ENGAGER AUPRÈS DES SOCIÉTÉS TOUCHÉES PAR DES CONFLITS EN VUE DE PROMOUVOIR LA PAIX, EN METTANT DE L'AVANT UNE STRATÉGIE TRANSPARENTE, COHÉRENTE ET FONDÉE SUR LES DROITS. LES POLITIQUES CANADIENNES DOIVENT RENFORCER LES NORMES ET LES RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX AINSI QUE LES CAPACITÉS LOCALES EN FAVEUR DE LA PAIX ET DE LA CONSOLIDATION DE LA PAIX. LE CANADA DOIT REMPLIR SES OBLIGATIONS RELATIVES AUX DROITS INTERNATIONAUX DE LA PERSONNE ET AU DROIT HUMANITAIRE EN PROTÉGEANT LES PERSONNES VULNÉRABLES, SURTOUT LES ENFANTS, ET EN ADOPTANT DES MESURES SPÉCIALES AFIN DE PROTÉGER LES FEMMES ET LES FILLES DES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXOSPÉCIFIQUES.

LA PAIX ET LES DROITS DE LA PERSONNE

La guerre est bien plus que l'absence de la paix. Elle va de pair avec de graves violations des droits de la personne, un gaspillage terrible de vies humaines, une perte de richesse économique, la dégradation des ressources environnementales et la destruction du potentiel humain. Le nombre de morts indirectes pour cause de maladie, de malnutrition, d'eau non potable et d'absence de soins médicaux est de dix fois supérieur à celui des morts liées au combat.

Comme l'a dit Kofi Annan, ancien secrétaire général des Nations unies : « La paix n'appartient pas qu'aux États et aux peuples, mais aussi à chacun des membres de chaque communauté. » Voilà une remarque importante qui met en relief l'importance des droits des femmes et des hommes, des garçons et des filles, pour façonner notre approche de la complexité du conflit au XXI^e siècle.

LA NATURE CHANGEANTE DU CONFLIT

La fin de la guerre froide n'a pas livré le « dividende de la paix » prévu. Nous nous retrouvons plutôt dans une nouvelle phase de conflits. En fait, à la fin de 2006, au moins 29 conflits armés étaient en cours dans 25 États. Les ambitions ethniques, religieuses et néo-impériales compliquent les luttes relatives aux ressources, au pouvoir et aux frontières. Le nouveau contexte géopolitique comporte un profond déplacement du centre de pouvoir économique et une guerre mondiale contre la terreur qui accorde une place de choix aux arguments en faveur de la sécurité de l'État.

Un commerce des armes florissant, qui fournit les armes légères responsables de 60 à 90 p. 100 de toutes les morts, sous-tend les conflits contemporains. Bien que la Convention d'Ottawa ait interdit les mines antipersonnel, un traité international sur les ventes d'armes et l'imposition d'un embargo sur les armes à dispersion demeurent hors de portée. Les négociations sur le désarmement nucléaire sont au point mort.

À mesure que l'industrialisation se répand dans le Sud et que la consommation ne montre aucun signe de ralentissement dans le Nord, il n'est pas surprenant que l'extraction de pétrole, de gaz et de minéraux donne naissance à de plus en plus de conflits. Un régime international qui favorise les droits des entreprises sans reddition de comptes ne fait qu'empirer la situation.

Les violations des droits de la personne, toujours présentes en temps de guerre, ont atteint des sommets sans précédent. Le ciblage de civils, les déplacements forcés des populations, les violences sexuelle et sexospécifique (y compris le viol en tant qu'arme de guerre), l'enlèvement d'enfants et leur engagement forcé comme soldats, les exécutions sommaires et les disparitions sont chose courante.

Les missions internationales de maintien de la paix se sont aussi transformées. Pendant des conflits complexes dans ce qu'on qualifie d'« États défaillants et fragiles », le recours à la force est considéré comme une option acceptable pour appuyer une consolidation de l'État dirigée de l'extérieur, qui peut comprendre le renforcement du pouvoir de l'État, peu importe les intérêts ou les contributions éventuelles des citoyens. Les réactions comportent souvent l'intégration d'efforts militaires, humanitaires et diplomatiques, ce qui a des conséquences néfastes sur ces deux derniers types d'efforts et sur la cause de la paix.

Ce qui se perd, c'est un appui aux initiatives locales en faveur de la paix, à des solutions politiques plutôt que militaires, qui transforment les causes profondes des conflits et réconcilient des collectivités déchirées par la guerre. Une concentration sur des moyens sécuritaires et militaires définis de manière restrictive a occulté le fait que la médiation, la négociation et la diplomatie demeurent les voies les plus sûres et les moins coûteuses sur le plan humain pour atteindre la paix.

CE QUE NOUS POUVONS FAIRE

Le Canada doit s'engager beaucoup plus fermement en faveur de la consolidation, du soutien et du maintien de la paix. Il faut accorder la priorité aux droits fondamentaux des civils touchés par la guerre, et instaurer des mesures particulières pour protéger les droits des jeunes et des femmes.

Nous devons appuyer les processus de paix locaux, surtout ceux qui mettent en cause les femmes, et aider à renforcer les capacités locales en faveur de la paix. Il nous faut aussi renforcer notre propre capacité de médiation et de négociation en appui aux processus de paix. Nous devons soutenir les initiatives destinées à mettre un terme à l'impunité dont jouissent les personnes impliquées dans des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité, des génocides et d'autres violations du droit humanitaire international. L'intégration des jeunes et des femmes à la prévention des conflits, aux négociations de paix et à la reconstruction est prioritaire dans une approche de la paix axée sur les droits.

Le Canada devrait promouvoir le respect de l'indépendance du travail humanitaire et des principes sur lesquels il se fonde afin de garantir que ce dernier se rend jusqu'aux populations vulnérables.

Enfin, le Canada devrait prendre l'initiative en jouant un rôle de premier plan pour la préparation d'un traité relatif au commerce des armes et pour l'interdiction des munitions à dispersion, et en tenant responsables les sociétés canadiennes impliquées dans des violations des droits de la personne dans les zones de conflit.

7

PROMOUVOIR LA JUSTICE ENVIRONNEMENTALE DANS LE MONDE

PROTÉGER ET REMETTRE EN ÉTAT LE PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL ET RÉDUIRE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DU CANADA AU MOYEN DE STRATÉGIES ET DE DÉMARCHES CONFORMES À L'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ ET À LA DIMINUTION DES INÉGALITÉS DANS LE MONDE. DÉFENDRE LE DROIT À DES MOYENS DE SUBSISTANCE EN HARMONIE AVEC UN ENVIRONNEMENT DURABLE POUR LES PERSONNES PAUVRES ET VULNÉRABLES. S'ASSURER QUE LE CANADA RESPECTE SES OBLIGATIONS AUX TERMES DES TRAITÉS ET DES ACCORDS ENVIRONNEMENTAUX INTERNATIONAUX. TENIR PLEINEMENT COMPTE DES INTÉRÊTS, DES CAPACITÉS ET DES CONNAISSANCES DES DIVERSES POPULATIONS DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT, POUR LEUR BIEN-ÊTRE ET POUR CELUI DES GÉNÉRATIONS À VENIR.



UNE CRISE PLANÉTAIRE ET UNE DETTE ÉCOLOGIQUE

Les stocks de poissons diminuent et disparaissent; la terre, l'air et des bassins versants sont contaminés par les rejets toxiques; des forêts sont rasées pour le bois d'œuvre et l'agriculture à grande échelle; des espèces disparaissent; le sol s'épuise et se dégrade; les déserts avancent; et la planète entière est désormais confrontée à une crise de l'eau, au réchauffement planétaire et aux changements climatiques. Voilà l'héritage et les pressions d'un modèle de « développement » axé sur la croissance industrielle et privilégié par les pays développés, qui menace tous les habitants de la Terre, et la santé de la planète même.

Le mouvement mondial en faveur de la justice environnementale soutient que les pays industrialisés ont une dette particulière envers les populations du Sud, dont la valeur équivaut à des décennies de pillage des ressources, de dommages à l'environnement, de destruction de la biodiversité, de rejet de déchets et de changements climatiques. Les habitudes de consommation des plus riches ont souillé le nid mondial. Bien que les riches possèdent les ressources nécessaires pour s'adapter (durant un certain temps), les pauvres ont moins de choix. Ils dépendent directement de l'environnement pour leurs aliments, leur eau, leurs matériaux de construction et leurs combustibles. Par conséquent, ils sont les plus touchés par la dégradation et l'effondrement de l'environnement.

Les pratiques comme la production industrielle de cultures commerciales ainsi que l'exploitation forestière et minière ont déplacé les populations rurales et les ont rendues plus vulnérables que jamais aux pénuries de ressources, allant de l'eau aux aliments. La crise mondiale de l'eau s'intensifie. L'ONU estime que plus de trois milliards de personnes connaîtront des pénuries d'eau d'ici 2025. À titre de porteuses d'eau, les femmes et les filles sont spécialement touchées – elles consacrent au moins quatre heures par jour à chercher de l'eau, et doivent pour ce faire sacrifier leur instruction et d'autres besoins essentiels.

Les cultures commerciales et l'extraction des ressources pour la consommation dans le Nord comportent souvent des méthodes non viables, la perte de biodiversité et la destruction d'environnements desquels dépendent les populations locales. Elles donnent lieu à une perte de sécurité alimentaire, d'agriculture durable et de médicaments traditionnels ainsi que du savoir autochtone dont dépendent l'adaptation et la survie.

La consommation d'énergie dans le Nord permet de désigner les responsables des changements climatiques. C'est en Australie, aux États-Unis et au Canada que les émissions de gaz à effet de serre par habitant sont les plus élevées – deux fois plus que celles de l'Union européenne (UE), six fois plus que celles de la Chine et treize fois plus que celles de l'Inde. Pourtant, malgré le rôle de l'énergie non renouvelable dans les changements climatiques, 86 p. 100 des projets énergétiques de la Banque mondiale en 2003 portaient sur les combustibles fossiles et seulement 14 p. 100 sur l'énergie renouvelable.

Il va sans dire que le recours aux forces du marché est en partie à blâmer. Le marché ne reconnaît ni les coûts écologiques ni humains des dommages à l'environnement. L'emploi de méthodes destructrices se poursuit et les populations qui n'ont pas de pouvoir politique en font les frais.

CE QUE NOUS POUVONS FAIRE

On ne saurait éliminer la pauvreté mondiale dans un contexte d'environnement non durable dans les pays en développement.

Des accords internationaux tels que le Protocole de Kyoto sur les changements climatiques et la Convention sur la biodiversité ont fixé des normes que peu de pays sont prêts de respecter, surtout pas le Canada. Nous devons respecter ces normes et les dépasser.

Nos relations avec les pays en développement, notamment en matière d'investissement et de commerce, doivent passer le test de la viabilité écologique. Nous devons abolir les obstacles et renforcer les capacités et les droits juridiques des populations pauvres de gérer les écosystèmes locaux. Les capacités et les connaissances des populations autochtones et rurales sont des ressources primordiales pour l'adoption de solutions durables et équitables sur le plan de l'environnement, afin de mettre un terme à la pauvreté mondiale.

Le Canada devrait demander que l'aide et les ressources publiques ne soient plus utilisées pour subventionner les combustibles fossiles ici et dans les pays en développement. La Banque mondiale devrait cesser d'investir dans l'énergie non renouvelable pour investir dans l'énergie renouvelable, les économies d'énergie et l'efficacité énergétique.

Le Canada doit reconnaître que l'accès à l'eau est un droit fondamental et appuyer des politiques visant à garantir un accès public à l'eau potable.

8

APPUYER LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ET LA CITOYENNETÉ MONDIALE

PARTICIPER À LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE AFIN DE GARANTIR LA JUSTICE SOCIALE ET LE RESPECT DES DROITS DE LA PERSONNE AU CANADA ET DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT. APPUYER L'ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA CITOYENNETÉ ACTIVE AU CANADA, DANS LE SUD AINSI QU'À L'ÉCHELLE MONDIALE ET SOUTENIR LES MULTIPLES RÔLES JOUÉS PAR LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (OSC) DANS LE DÉVELOPPEMENT DÉMOCRATIQUE. ACCROÎTRE LE RÔLE DES PARLEMENTAIRES DANS LES DOSSIERS RELATIFS À LA POLITIQUE MONDIALE.



© ACDI/CIDA

© ACDI/CIDA

LA DÉMOCRATIE – LA CLÉ DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES POLITIQUES EFFICACES

Les démocraties fortes ont besoin d'élections libres et équitables. Elles dépendent tout autant de ce qui se passe entre les élections. Des citoyens actifs et engagés sont un préalable non seulement au respect des droits de la personne, mais aussi à l'adoption de politiques efficaces pour éliminer la pauvreté et instaurer le bien-être.

Les citoyens doivent posséder les connaissances et les outils nécessaires pour traiter avec les décideurs tandis que les décideurs doivent comprendre qu'il leur faut écouter et réagir. Les organisations de la société civile sont un mécanisme important pour dynamiser les citoyens. En faisant partie des organisations de femmes, des syndicats et d'autres OSC, les citoyens accroissent leur influence grâce à des interventions collectives en faveur du changement. Ils deviennent des acteurs de leur propre développement et aident à façonner les décisions qui touchent leur vie. De cette façon, les citoyens revendiquent leurs droits, notamment en matière d'égalité des sexes, d'éducation et de soins de santé. La démocratie s'en trouve renforcée.

Les OSC sont aussi le principal moyen de mobilisation du public à l'égard des enjeux mondiaux. Elles effectuent de la sensibilisation, offrent des moyens d'action et créent des possibilités de relations entre le Nord et le Sud, et de collaboration dans la lutte contre la pauvreté et l'injustice. Les OSC canadiennes, de concert avec leurs homologues du Sud, sont de plus en plus reconnues comme des éléments essentiels d'une aide et d'un développement efficaces. Elles exercent une influence importante sur les priorités, la conception et la mise en œuvre des politiques.

Il existe une tendance évidente en faveur de la reconnaissance de l'importance des OSC, tant du Nord que du Sud, pour une saine gouvernance démocratique, mais il est possible d'en faire davantage pour renforcer le mouvement. Dans de nombreux pays du Sud, la citoyenneté active ne fait pas partie intégrante de la culture politique. Les pauvres, particulièrement les femmes et les filles, qui font face à la discrimination sexuelle et à l'inégalité économique, sont particulièrement désavantagés.

CE QUE NOUS POUVONS FAIRE

L'engagement public commence chez soi. Le Canada doit renforcer ses propres formules de participation de la société civile à la prise de décisions et à l'élaboration des politiques. Du même coup, il doit s'engager à conférer un plus grand rôle au Parlement, à ses députés et à ses comités pour définir la politique internationale, faire progresser les droits de la personne et mettre un terme à la pauvreté mondiale. L'expérience acquise au pays grâce à un secteur des OSC efficace et à un Parlement actif débouchera sur un engagement ferme à appuyer une telle participation à l'étranger. Le but est d'en arriver à un sentiment de « citoyenneté mondiale », en reconnaissant notre appartenance à une communauté mondiale liée par une volonté commune de régler les problèmes mondiaux.

Notre politique en matière d'aide et de développement doit reconnaître le rôle décisif des OSC, du Nord et du Sud, dans le développement démocratique, la défense des droits de la personne, la prestation efficace de l'aide et l'élimination de la pauvreté.

La promotion des droits de la personne et des valeurs démocratiques, au pays et à l'étranger, doit être au cœur du programme de sécurité adopté par le Canada après le 11 septembre 2001.

9

INSTAURER UN SYSTÈME MULTILATÉRAL DÉMOCRATIQUE ET EFFICACE

FAIRE DU MULTILATÉRALISME ET DE L'APPUI AUX NATIONS UNIES LA PIERRE ANGULAIRE DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU CANADA, TOUT EN PLAIDANT EN FAVEUR DE RÉFORMES VISANT À DÉMOCRATISER LES ORGANISATIONS MULTILATÉRALES, Y COMPRIS LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES. CORRIGER LES DÉSÉQUILIBRES DE POUVOIR NORD-SUD ET GARANTIR LA PRIMAUTÉ DES NORMES DE L'ONU EN MATIÈRE DE DROITS DE LA PERSONNE ET D'ENVIRONNEMENT AU SEIN DU SYSTÈME MULTILATÉRAL.



© ACDICIDA



LE MULTILATÉRALISME IMPORTE

L'expérience de guerres mondiales dévastatrices, un engagement en faveur de la paix et de la sécurité et les défis de la reconstruction ont donné naissance au système multilatéral au cours des années 1940. La création des Nations unies et l'adoption de son outil clé, la Déclaration internationale des droits de l'homme, ont été suivies par la création d'organismes multilatéraux chargés de s'attaquer à des problèmes internationaux allant de la pauvreté et de la famine au commerce, en passant par le développement, les finances et les relations économiques.

En cette période d'après-guerre froide, la mondialisation, l'interdépendance et l'aggravation de problèmes mondiaux tels que les changements climatiques et la pauvreté endémique confèrent plus d'importance que jamais à une prise de décisions mondiale efficace. Toutefois, le système multilatéral a mal vieilli et n'a pas su s'adapter aux problèmes du monde émergent.

DES FISSURES DANS L'ÉDIFICE MULTILATÉRAL

Les institutions multilatérales reflètent les relations de pouvoir à l'échelle internationale. La prise de décisions multilatérale témoigne des iniquités mondiales. Les gouvernements du Sud exercent moins d'influence que leurs homologues du Nord, peu importe la tribune.

Il existe un déséquilibre du pouvoir entre les institutions multilatérales elles-mêmes. L'indépendance des institutions financières internationales (IFI), comme la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et leur tendance historique à adopter des règles qui appuient un programme favorable aux sociétés transnationales, entrent en conflit avec le cadre normatif de l'ONU en matière de droits de la personne, de démocratie et d'intendance environnementale, et l'éclipsent.

Enfin, le multilatéralisme lui-même est assiégé. L'unilatéralisme des É.-U., la plus importante source de financement de l'ONU et un acteur diplomatique central, a miné les conventions multilatérales sur la guerre, le droit international humanitaire et le droit pénal international, les changements climatiques et les droits des peuples autochtones. L'ONU est aussi en proie à une crise financière occasionnée en partie par le refus des États de respecter leurs engagements.

Le CCCI et de nombreux gouvernements et OSC du Sud demandent à la fois un soutien urgent pour sauver les actions multilatérales et une réforme en profondeur des institutions multilatérales pour régler les déséquilibres de pouvoir qui nuisent à leur efficacité et à leur crédibilité.

CE QUE NOUS POUVONS FAIRE

La croissance du mouvement mondial en faveur de la réforme des institutions multilatérales illustre la « citoyenneté mondiale » en action. Pour retrouver leur légitimité aux yeux de tous les habitants de la planète, les institutions en question doivent satisfaire aux exigences de reddition de comptes, de transparence, de conduite démocratique et de réforme des programmes. Mais par-dessus tout, les droits de la personne, la première obligation des États, doivent régir les activités de toutes les institutions multilatérales.

La politique étrangère du Canada devrait souscrire à la cause du multilatéralisme et de la réforme des institutions multilatérales (particulièrement les IFI) pour témoigner de la primauté des engagements de l'ONU en matière de droits de la personne.

Le Canada devrait plaider en faveur de la démocratisation et de la correction du déséquilibre du pouvoir Nord-Sud dans des organismes tels que l'OMC, le FMI et la Banque mondiale. Les réformes devraient aussi permettre d'éliminer les conditions économiques, sociales et politiques assorties aux prêts consentis aux pays pauvres. La nouvelle norme devrait consister en une relation entre le prêteur et l'emprunteur qui reconnaît leurs obligations partagées aux termes du droit international en matière de droits de la personne, et met l'accent sur des résultats en matière de développement déterminés à l'échelon local.

D'autres réformes viseraient à améliorer la représentativité géographique du Conseil de sécurité de l'ONU et à mettre en place des mécanismes de participation de la société civile et des citoyens par l'entremise de la création d'une assemblée parlementaire consultative onusienne. Le Canada devrait aussi préconiser la création d'un organisme consolidé de l'ONU pour les femmes.

Enfin, le Canada devrait appuyer le renforcement des capacités et de l'accès des OSC du Sud pour leur permettre de participer plus efficacement au processus multilatéral d'élaboration des politiques, et améliorer les moyens de collaboration des OSC du Nord et du Sud afin qu'elles puissent exercer une influence sur les politiques multilatérales.

10

OPTIMISER ET ACCROÎTRE L'AIDE

CONSACRER L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD) EXCLUSIVEMENT À LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ, CONFORMÉMENT AUX OBLIGATIONS DU CANADA EN REGARD DES NORMES INTERNATIONALES EN MATIÈRE DE DROITS DE LA PERSONNE EN TENANT COMPTE DU POINT DE VUE DES POPULATIONS PAUVRES. ÉTABLIR UN ÉCHÉANCIER PRÉCIS POUR L'AUGMENTATION DE L'APD DU CANADA AFIN D'ATTEINDRE L'OBJECTIF DES NATIONS UNIES, SOIT 0,7 P. 100 DE SON REVENU NATIONAL BRUT. VEILLER À CE QUE LE TRAVAIL DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (OSC) CANADIENNES REFLÈTE UN CADRE FONDÉ SUR LES DROITS ET QU'ELLES ENTRETIENNENT DES RELATIONS PROGRAMMATIQUES CONFORMES AUX PRINCIPES DE PARTENARIAT DU CODE D'ÉTHIQUE DU CCCI.

LA PAUVRETÉ, LES DROITS DE LA PERSONNE, ET LA QUANTITÉ ET LA QUALITÉ DE L'AIDE

La pauvreté revêt de nombreux visages et a de nombreuses causes. Cela dit, la qualité de l'aide devient un facteur aussi important que sa quantité pour éliminer la pauvreté. Il faut porter attention aux deux dimensions.

En 2000, l'ONU a adopté les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Les OMD fixent des cibles minimales à atteindre, d'ici 2015, en vue de réduire la pauvreté, la faim, l'analphabétisme, la discrimination à l'égard des femmes et la dégradation de l'environnement. Les progrès se sont avérés inégaux.

Bien que la proportion de personnes vivant dans la pauvreté absolue, gagnant moins de 1 \$ par jour, soit passée de 32 p. 100 à 19 p. 100 en 2004, le nombre de pauvres n'a que légèrement fléchi, en passant de 1,25 milliard à 960 millions. En 2006, 200 millions de personnes n'avaient pas d'emploi et plus de 1,4 milliard de travailleurs gagnaient moins de 2 \$ par jour. Les femmes et les filles comptent pour soixante-dix pour cent des personnes vivant dans la pauvreté absolue. L'égalité entre les sexes n'est qu'un des droits de la personne que viole la pauvreté, mais le respect de ce dernier est déterminant dans le cadre de toute stratégie de lutte contre la pauvreté.

© Patrick Lederer

En 2005, le Parlement du Canada s'est dit résolu à faire passer le budget de l'aide au développement à 0,7 p. 100 du revenu national brut d'ici 2015. Pourtant, au rythme d'augmentation actuel et malgré des années d'excédents budgétaires, nous n'atteindrons cette cible qu'avec 20 ans de retard, soit en 2035. La qualité de notre aide est aussi remise en question. À moins que notre aide cible exclusivement la réduction de la pauvreté, elle est susceptible d'être mal orientée au profit d'intérêts nationaux sur les plans de la politique, du commerce ou de la sécurité. Les zones de conflit en Afghanistan et en Iraq, par exemple, ont accaparé 36 p. 100 de tout l'argent neuf consacré à l'aide par le Canada entre 2000 et 2005.

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) a déjà ciblé les causes profondes de la pauvreté, et a surpassé ses objectifs en matière d'éducation de base, de soins de santé primaires, de VIH/sida et de protection des enfants. Or, même si les pauvres prédominent en milieu rural, le soutien octroyé par l'Agence aux petits et moyens exploitants agricoles ne fait pas le poids. En matière de santé, la place privilégiée accordée aux fonds de santé mondiaux qui jouissent d'une grande visibilité a privé d'investissements les programmes d'amélioration à long terme des systèmes de santé et des soins primaires dans les pays les plus pauvres. Enfin, malgré le rôle de l'inégalité des sexes dans la pauvreté, les rapports de l'ACDI n'évaluent pas les répercussions de son aide sur ce problème.

En 2005, de concert avec d'autres pays donateurs et donataires de premier plan, le Canada a signé la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Dans la Déclaration, les signataires s'engageaient à respecter la prise en charge locale et des stratégies locales de lutte contre la pauvreté, à coordonner les approches des donateurs, et à assurer le suivi des résultats et la responsabilité mutuelle. Les OSC estiment que la Déclaration constitue une étape importante, mais qu'il y a lieu de la renforcer – grâce à des mesures plus rigoureuses concernant la réduction de la pauvreté, la défense des droits de la personne, l'élimination des conditions par les donateurs qui entravent la prise en charge locale, la reddition de comptes aux citoyens et aux parlementaires locaux, et à la reconnaissance du rôle unique joué par les OSC à titre d'acteurs du développement de plein droit.

CE QUE NOUS POUVONS FAIRE

L'aide ne réglera pas à elle seule le problème de la pauvreté mondiale; la réforme des institutions multilatérales, les règles commerciales et les manœuvres

en matière d'environnement durable ont toutes un rôle à jouer. Toutefois, si le Canada veut faire sa part pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement de l'ONU, il doit porter attention tant à la quantité qu'à la qualité de son aide. Utilisée de manière stratégique et efficace, l'aide peut favoriser le respect des droits de la personne (p. ex. égalité des sexes, éducation, santé). Elle peut aussi favoriser l'autonomisation des citoyens et la démocratisation, qui sont les clés d'un développement local autonome.

Par-dessus tout, le Canada doit recentrer ses efforts d'aide pour faire de l'élimination de la pauvreté, dans le respect de ses obligations internationales en matière de droits de la personne, son but exclusif. Ce faisant, nous devons tenir compte des points de vue des personnes vivant dans la pauvreté et promouvoir l'élimination des conditions imposées par les donateurs dans les relations d'aide.

Il est tout aussi important de fixer un calendrier réaliste sur 10 ans pour faire passer notre budget de l'aide étrangère à 0,7 p. 100 du revenu national brut (RNB).

Pour améliorer la qualité de notre aide et son efficacité en matière de réduction de la pauvreté, le Canada devrait se concentrer sur quatre défis en matière de développement – la gouvernance démocratique, des modes de subsistance durable pour les pauvres, l'égalité entre les sexes et l'inclusion sociale des personnes pauvres et marginalisées par l'investissement dans des services sociaux et dans les infrastructures.

Le Canada et le milieu de l'aide doivent aussi reconnaître le rôle joué par les OSC dans l'« architecture » de l'aide. Les OSC font le pont entre les initiatives visant à mettre un terme à la pauvreté et à faire progresser les droits de la personne et les réalités locales des pauvres. L'intégration des OSC à toutes les étapes, de l'élaboration à la mise en œuvre des politiques, est l'une des clés de l'efficacité de l'aide. Il est essentiel de faire place au militantisme, à la coopération et au réseautage des OSC, tant au pays qu'à l'étranger. Les OSC du Canada s'associent à des OSC du Sud pour appuyer le droit des peuples de déterminer et de faire progresser leurs propres priorités en matière de développement. Le Code d'éthique du CCCI énonce les principes qui devraient régir les partenariats.

Le Canada devrait produire un livre blanc sur l'élimination de la pauvreté mondiale afin d'étoffer les engagements précités.



1, rue Nicholas, bureau 300
Ottawa (Ontario) K1N 7B7
Tél. : 613-241-7007 | Téléc. : 613-241-5302
Visitez notre site web : www.ccci.ca